



HAL
open science

Hydrocarbures non conventionnels et territoires: (més)usages locaux de la transition énergétique

Sébastien Chailleux

► **To cite this version:**

Sébastien Chailleux. Hydrocarbures non conventionnels et territoires: (més)usages locaux de la transition énergétique. Presses Universitaires de Rennes. Repenser la transition énergétique, un défi pour les SHS, 2019. hal-02338523

HAL Id: hal-02338523

<https://hal.science/hal-02338523v1>

Submitted on 4 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hydrocarbures non conventionnels et territoires : (més)usages locaux de la transition énergétique

Sébastien Chailleux, PASSAGES, E2S UPPA

Le chapitre vise l'analyse critique de la définition de la transition énergétique par les acteurs engagés autour de quatre exemples de projets de développement d'hydrocarbures non conventionnels en France et au Québec. L'étude démontre la montée en puissance d'une définition de la transition par la relocalisation des sites de production d'hydrocarbures qui s'appuie sur la faible capacité de mobilisation de certains territoires et sur des caractéristiques matérielles des ressources visées et des technologies employées pour justifier leur place dans le mix énergétique.

L'analyse des choix énergétiques nationaux a exposé leur caractère très politique qu'il soit technocratique (Topçu, 2013), centralisé (Evrard, 2013) ou autoritaire (Mitchell, 2013). En revanche le terrain des hydrocarbures français et québécois a été peu investi (à l'exception de Chateauraynaud et Debaz, 2013 pour la France, et de Chailleux, 2017 pour le Québec) en matière de scénarios énergétiques alors que c'est un secteur économique et d'action publique qui connaît des turbulences depuis la fin des années 2000 avec le développement des hydrocarbures non conventionnels. De plus, c'est un objet particulièrement pertinent à étudier au regard de la transition énergétique puisque la consommation d'énergie fossile est responsable du réchauffement climatique que la transition énergétique doit permettre d'atténuer. Ce chapitre étudie les stratégies des acteurs pour imposer leur discours comme traduction politique légitime des enjeux de transition énergétique. Cette focale sur les discours fait écho aux études sur les processus de cadrage de la transition énergétique qui soulignent la puissance d'un récit dominant pour orienter l'action publique (voir notamment Edberg, Tarasova, 2016 sur la place du nucléaire dans la transition énergétique finnoise, Curran, 2012 sur les récits concurrents à propos des énergies renouvelables en Australie, Kivimaa, Mickwitz, 2011 sur les biocarburants en Finlande). Il est donc nécessaire de comprendre quel type de récit sur la transition énergétique domine les débats sur ces projets d'hydrocarbures et comment il contribue à fabriquer l'action publique à leur sujet. Dit autrement, il s'agit d'évaluer de quelle manière ces projets d'hydrocarbures s'appuient ou non sur la transition énergétique pour s'affirmer comme légitime.

Plus encore, l'analyse proposée centre le regard sur les échanges et les conflits définitionnels entre le local et le national. Les récents travaux de sociologie de l'énergie ont en effet montré tout l'intérêt de l'échelle locale pour analyser les stratégies d'intéressement des acteurs autour d'un projet énergétique (Poupeau, 2014 ; Nadaï et Labussière, 2009). Ce chapitre souhaite insister

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes
davantage sur les changements de discours d'une échelle à l'autre à propos de la transition énergétique et montrer comment ses différentes définitions participent à construire un sens (Zittoun, 2013) local et national, parfois divergent, des projets d'exploration. La production de sens est ainsi analysée d'une part à travers le travail situé des acteurs mobilisés pour et contre ces projets d'exploration (principalement grâce aux matériaux d'entretiens et l'analyse médiatique), et d'autre part dans la traduction officielle résultant des interactions entre acteurs (par le biais de l'analyse de la politique publique soutenue au niveau national mais aussi localement). Il s'agit donc de produire une analyse du processus de justification des projets d'hydrocarbures au nom de la transition énergétique s'inscrivant dans une démarche de sociologie politique de l'énergie, tout en prenant en considération l'action publique sur ces projets qui vient renforcer des définitions spécifiques au profit ou au détriment de certains acteurs mobilisés.

Le chapitre démontre l'usage instrumental de l'argument de la transition énergétique dans le discours des acteurs et analyse le déploiement contrasté de cet argument en fonction des échelles territoriales étudiées. Les exemples choisis relatifs à la production d'hydrocarbures non conventionnels permettent d'illustrer la plasticité de la notion de transition énergétique et de démontrer son utilisation conflictuelle et contradictoire à travers les formes d'expertises, les acteurs et les identités qu'elle mobilise mais aussi les territoires sur lesquels elle s'insère. L'objectif est d'évaluer comment l'argument est mobilisé dans les processus d'enrôlement des alliés et d'étudier les variations définitionnelles de la notion de transition énergétique : c'est-à-dire orientée vers le déploiement d'énergies renouvelables ou une diversification du mix énergétique, ou encore – et c'est le point le plus intéressant de l'étude – sur la relocalisation des sites de production d'hydrocarbures. Cette dernière définition et sa portée politique (aussi bien *policy* que *politics*) semble alors en contradiction même avec la nécessité de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de lutter efficacement contre les changements climatiques. L'analyse démontre que cette définition particulière prend de l'ampleur avec les projets liés aux hydrocarbures non conventionnels sur les territoires concernés et que l'argument est le plus présent lorsque la capacité de mobilisation des opposants est faible, qu'il existe un soutien politique aux projets et que certaines caractéristiques matérielles de la ressource et des techniques employées sont utilisées pour soutenir l'image « verte » de ces énergies fossiles.

La démonstration s'appuie sur 40 entretiens réalisés auprès des principaux acteurs de la controverse sur les hydrocarbures non conventionnels en France et au Québec entre 2012 et 2014, et sur l'étude des sept rapports (parlementaires, administratifs, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), évaluation environnementale stratégique (ÉES)) réalisés sur les projets contestés de gaz de schiste. Les propos sur le gaz de charbon de Lorraine ont été recueillis à travers la participation au projet collectif et interdisciplinaire CNRS « gazhouille » (2013-2015) comprenant une étude de la

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes documentation web, de la perception sociale et des entretiens avec les responsables et ingénieurs (Guntzbuger et al., 2017). Les arguments sur le pétrole de schiste d'Anticosti sont analysés à partir de l'ÉES réalisées sur le sujet, d'articles de presse (2013-2016) et d'entretiens avec des acteurs québécois mobilisés à la fois sur la question du gaz de schiste et sur celle d'Anticosti. Ces matériaux hétérogènes permettent d'avoir un panorama complet de la situation des hydrocarbures non conventionnels sur ces quatre terrains. Leur analyse, principalement méso-sociologique, souligne les différentes définitions de la transition énergétique portées par les acteurs engagés et autorise l'évaluation d'un discours dominant l'action publique sur chacun des projets.

Il s'agit de développer une analyse discursive et argumentative (Zittoun, 2013 ; Fischer et Forester, 1993) des projets discutés en matière de transition énergétique. Dans ce sens, la définition et la mobilisation de l'argument de la transition énergétique sont analysées dans les divers documents de promotion, de critique et d'étude des projets d'exploration. J'insiste sur les processus de justification des projets au regard de visions particulières de la transition énergétique et des caractéristiques locales qui sont portés par les acteurs mobilisés. Pour chacun des cas on peut établir une grille d'analyse des discours majoritaires pour chaque type d'acteurs¹. La justification officielle est extraite des rapports officiels, parfois conflictuels, et des prises de paroles et des décisions du gouvernement ; le discours des opposants est condensé depuis les propos tenus en entretien, de la documentation militante et des prises de parole dans les médias, et, pour le cas québécois, des mémoires déposés lors des audiences publiques et analysés par Fortin et Fournis (2013) ; le discours des partisans est également obtenu des entretiens, de la documentation et des prises de parole publique. Le discours est évalué en fonction de la définition de la transition comme rupture (rapide) d'avec les énergies fossiles (du type scénario Negawatt favorisant une réduction de la consommation et le développement des énergies renouvelables), comme changement incrémental par la diversification du mix énergétique (qui implique une réduction graduelle des énergies fossiles, notamment les plus polluantes comme le charbon et le pétrole) ou comme changement incrémental par la relocation des sites de production permettant de réduire les émissions de polluants grâce à une plus grande proximité géographique entre production et consommation et un haut niveau réglementaire. Le discours est jugé faible (argument quasi absent), modéré (argument périphérique) ou fort (argument central). Le jugement tient compte du soutien à l'argument dans le discours mais aussi de sa présence quantitative (nombre de pages) dans les documents analysés.

¹ Les acteurs sont catégorisés en trois sections : le gouvernement et son administration représentent le discours « officiel » tel qu'il s'inscrit dans la Loi et dans les pratiques institutionnelles (les conflits internes à l'État central sont explicités dans le développement de la controverse puisqu'il ne s'agit pas d'un acteur monolithique); les opposants regroupent les collectifs de vigilance locaux, les associations, les syndicats et les élus locaux qui ont pris position publiquement contre les projets d'exploration ; les partisans à l'inverse regroupent les acteurs s'étant exprimés en faveur de l'exploration comme les représentants des compagnies gazières, des associations professionnelles, des centres de recherche et certains élus nationaux.

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes

La variable indépendante que constitue le discours sur la transition énergétique est analysée au regard de trois variables dépendantes que sont la capacité de mobilisation des acteurs locaux, le soutien politique aux projets et la matérialité des ressources ciblées et des techniques employées. L'étude prend soin de retracer la naissance d'une dispute sur les projets et comment certains acteurs parviennent ou échouent à imposer ces projets politiquement. Ainsi, la capacité de mobilisation des acteurs est mesurée en fonction de l'ampleur prise par les manifestations, les réunions publiques, le traitement médiatique ou encore la pression sur les élus. Le soutien politique est déterminé d'une part par la défense ou la critique des projets par les élus politiques locaux et nationaux, et d'autre part par le type d'action publique engagée à la suite de la contestation. Enfin, la matérialité des ressources et des techniques est évaluée en fonction de la mobilisation, par les acteurs, de certaines caractéristiques techniques soutenant leur récit. Ainsi, la spécificité d'une molécule de méthane peut être caractérisée de particulièrement « propre » pour certains, alors que l'imperméabilité des couches de schiste est définie comme une limite à l'exploitation pour d'autres puisqu'elle engage le recours à la fracturation hydraulique pour d'autres.

Mise en contexte et choix de la comparaison

La décennie 2000 est celle d'une formidable croissance dans la consommation et les prix des matières premières et d'énergie. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) s'inquiète dès 2004 que le prix du baril de pétrole puisse dépasser les 50\$ (il atteint 140\$ à la veille de la crise financière de 2008). C'est dans ce contexte que la production américaine d'hydrocarbures non conventionnels s'envole. L'exploitation de ces hydrocarbures de roche-mère nécessite la combinaison innovante de forages horizontaux et de la technique de fracturation hydraulique. Pour les États-Unis, le gaz de schiste (associé aux autres formes d'hydrocarbures non conventionnels) est un élément de transition énergétique puisqu'il permet aux américains de fermer des centrales électriques au charbon au profit de centrales à gaz moins émettrices de CO₂. De nombreux pays, dont la France et le Québec, vont alors suivre la voie ouverte vers une nouvelle prospérité économique et énergétique. Cette « révolution du gaz de schiste » (Rabe et Borrick, 2013) illustre deux tendances en matière de transition énergétique que sont l'importance croissante du gaz naturel dans le mix énergétique mondial (AIE, 2011) et la relocalisation et la diversification des sites de production. En effet contrairement au pétrole et au gaz conventionnel, les hydrocarbures non conventionnels sont présents partout sur la planète, ce que M. Svampa (2016) caractérise d'expansion géographique de l'extraction. Toutefois cette abondance retrouvée n'est pas sans impact sur la transition énergétique mondiale en faveur des énergies renouvelables puisqu'elle rend de nouveau attractif ces énergies fossiles et la nouvelle répartition des hydrocarbures non conventionnels permet à de nombreux pays

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes d’espérer vivre d’une rente pétrolière (voir la comparaison internationale : Weible, Heikkila, Ingold et Fischer, 2016).

Toutefois, ces tendances générales masquent l’importance des caractéristiques locales et nationales. Le choix de comparer deux cas d’exploration d’hydrocarbures non conventionnels en France et deux cas au Québec permet de souligner le poids de ces facteurs dans l’échec de trois des quatre projets étudiés. On peut remarquer en amont trois points qui distinguent les cas entre eux et vis-à-vis de l’exemple américain. Contrairement aux États-Unis, le Québec produit l’essentiel de son électricité grâce aux barrages hydrauliques depuis les années 1970 (Savard, 2009) tandis que la France s’appuie de son côté majoritairement sur le nucléaire (Topçu, 2013). Ces deux sources d’électricité sont peu émettrices de gaz à effet de serre et de ce fait interdisent une substitution favorable au gaz de schiste. Contrairement aux États-Unis, La France et le Québec ont également une législation du sous-sol qui donne uniquement à l’État le droit de percevoir des redevances sur l’extraction des hydrocarbures. Enfin, les quatre cas étudiés se distinguent tous sur les caractéristiques locales des territoires avec des zones peu peuplées (Anticosti), en déclin économique (Lorraine et Anticosti), agricoles ou touristiques (Ardèche, Seine-et-Marne, Basses-Terres du Saint-Laurent) ou encore possédant une histoire militante (Ardèche, Larzac, Suroit, Rabaska). Finalement, il faut ajouter que ces cas demeurent pleinement comparables malgré la différence entre la France, un État unitaire, et le Québec, une province fédérée, puisque la gestion de l’environnement et des ressources naturelles est du ressort de ces deux gouvernements au même titre. De plus, Québec participe en son nom aux négociations sur le climat. La comparaison met ainsi en lumière ce qui dans la politique nationale mais aussi dans les caractéristiques locales facilite ou limite le développement des hydrocarbures non conventionnels au regard de la transition énergétique. Il s’agit de faire émerger les discours politiques dominants sur ces projets et non d’évaluer les incohérences ou les besoins du mix énergétique dans chacun des cas.

Gaz de schiste et de charbon français : l’argument du « made in France » et le tabou de la fracturation hydraulique

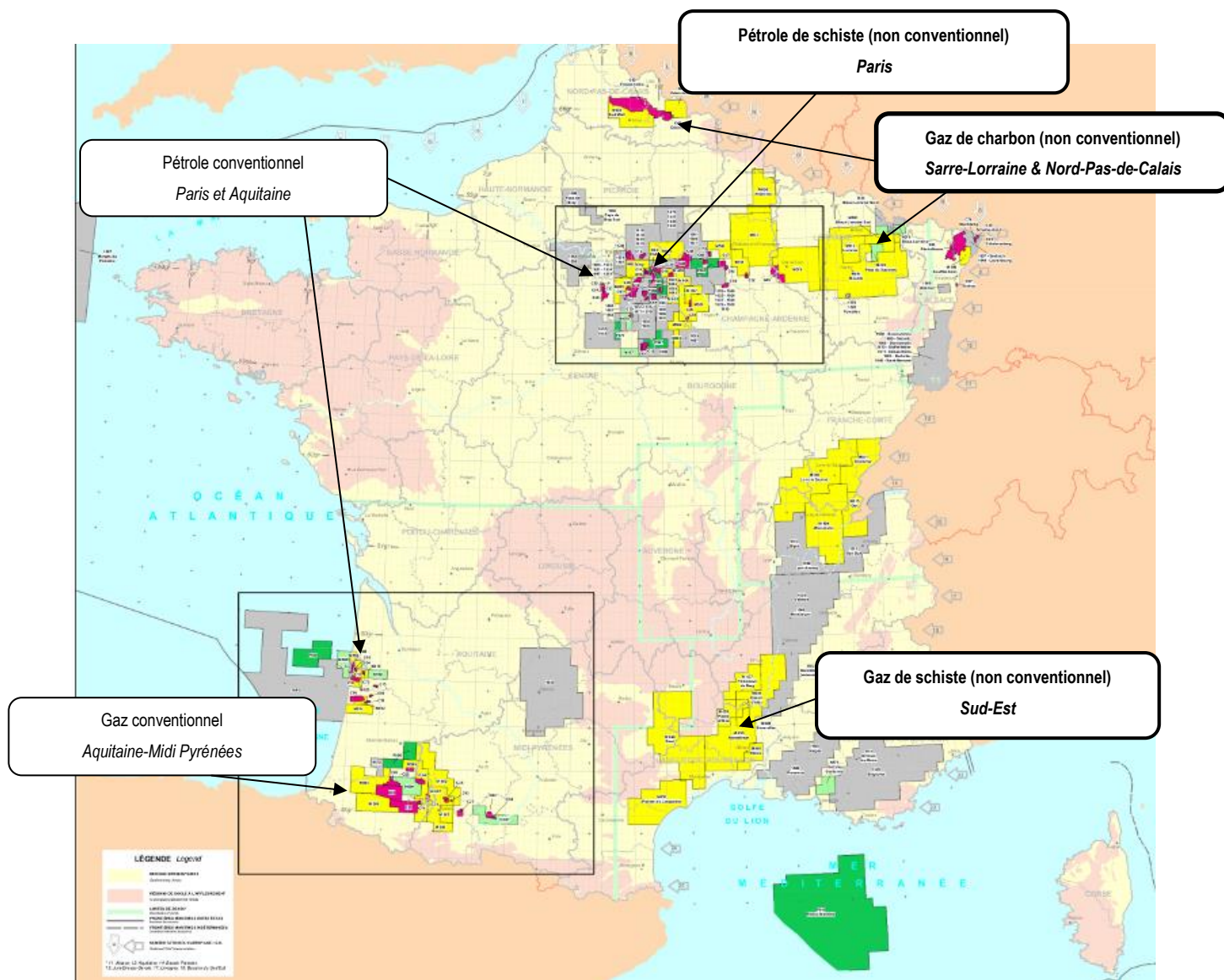


Figure 1: Carte des zones d'exploration en hydrocarbures (en jaune) en 2011 (Ministère de l'Écologie)

La controverse sur le gaz de schiste, haro sur la fracturation hydraulique

Projet : gaz de schiste

Nombre de permis : 3

Entreprises titulaires : Schuepbach Energy, Total

Délivrance des permis : 2010

Zone concernée : Ardèche, Drôme, Lozère, Gard

Caractéristiques techniques : roche-mère nécessitant fracturation hydraulique

Capacité de mobilisation : élevée

Soutien politique au projet : inexistant

Réponse politique : interdiction de la fracturation hydraulique

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes

La controverse sur le gaz de schiste en France s'illustre par sa rapidité à pénétrer l'espace politique et la capacité des opposants à obtenir l'interdiction de la fracturation hydraulique. Mais cette célérité à engager une prohibition technologique va aussi entraîner une invisibilisation des enjeux relatifs à la transition énergétique. Délivrés dans l'anonymat de la procédure administrative en 2010, les trois permis d'exploration de gaz de schiste ne font l'objet ni de consultation, ni d'étude d'impact en amont de la phase d'exploitation. Gouvernement et compagnies sont pris de court lorsqu'en quelques semaines, début 2011, une mobilisation politique et citoyenne (comités de citoyens, associations, élus locaux, généraux et régionaux) voit le jour à partir du Sud-Est (Terral, 2012 ; Chateauraynaud et Debaz, 2011). Plusieurs manifestations d'ampleur ont lieu en février 2011, les réunions publiques se multiplient (en Ardèche, on estime à 45 000 le nombre de participants), et le sujet retient l'attention médiatique en février et mars. Les opposants contestent les permis d'exploration sur la base de l'opacité de la procédure d'attribution, des risques environnementaux de la technologie employée : la fracturation hydraulique, et de la contradiction de ces projets avec une transition énergétique visant à réduire la part des énergies fossiles dans le mix énergétique. Il faut toutefois observer deux dynamiques, locale et nationale, dans la production de sens autour de la transition énergétique.

Au niveau local, l'enrôlement des premiers alliés ne se fait pas autour de l'argument de la transition énergétique. Dans les premiers diaporamas diffusés, l'argumentaire cible surtout les dangers de la fracturation hydraulique et focalise sur les risques locaux en accentuant sur le droit du sol et du sous-sol. Les entretiens menés montrent que les premières stratégies d'enrôlement utilisent ainsi plutôt le levier de l'opposition locale contre la fracturation hydraulique notamment autour du documentaire *Gasland* (2010) de l'Américain Josh Fox. L'argument de la transition énergétique apparaît au niveau local principalement en lien avec l'identité locale, comme l'illustre l'extrait suivant :

Je pense que ce qui a fait monter les gens aux créneaux, c'est le fait qu'ils soient concernés localement. C'est que leur territoire soit attaqué. Ça, ça a fait réagir très fort les gens. Particulièrement ici où ils choisissent un territoire un peu préservé, si on vient leur amener l'industrie, c'est pas le but du jeu, sinon ils ne seraient pas venus en Lozère. (Entretien avec un membre du Collectif Causses-Méjean, avril 2012)

Ce n'est donc pas tant la transition énergétique qui est prônée mais plutôt un certain mode de vie sur le territoire qui ne laisse pas de place à une industrie lourde. Un tract daté d'avril 2011 du collectif ardéchois dénonce pourtant « l'aberration énergétique et la fuite en avant que ce choix représente à l'heure de la lutte contre le changement climatique. »² Mais l'argument n'est pas central dans le récit, il vient plutôt renforcer la contestation en la justifiant dans un contexte général d'objectif de

² Tract du Collectif 07, avril 2011 [consulté en ligne le 5 mai 2015 : <http://www.stopaugazdeschiste07.org/Les-tracts>]

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes
lutte contre les changements climatiques. Les élus locaux sont unanimement contre les projets mais ils utilisent également la transition énergétique comme un élément du contexte de leur réflexion :

Ces arguments sont contextualisés dans un réchauffement climatique en zone méditerranéenne qui est un territoire test puisque nous risquons cinq degrés de réchauffement de plus que le reste de la planète. C'est un territoire très fragile et donc la recherche de gaz de schiste ferait des dégâts tels que nous ne pouvons pas nous le permettre. (Entretien avec une élue du CG de l'Hérault, juillet 2012)

Même si la région Rhône-Alpes vote un vœu en octobre 2010 réclamant l'abrogation des permis sur la base de la contradiction avec la transition énergétique, ce n'est pas cet argument qui porte la mobilisation au-devant de la scène contestataire. La question de l'eau occupe une place plus importante dans l'enrôlement, comme le montrent les démarches du Conseil Général de l'Ardèche afin d'utiliser la *Loi sur l'eau* pour empêcher la fracturation hydraulique ou les discours de J. Bové sur la disponibilité en eau du plateau du Larzac. La pollution de l'air est beaucoup moins présente dans les discours. Il s'agit de déployer un discours d'urgence et la transition énergétique est une solution de long terme qui ne parvient pas à mobiliser dans l'urgence.

L'introduction de la thématique est surtout portée par le travail d'associations nationales et internationales comme les Ami(s) de la Terre :

Nous on essaye de mettre ça dans un cadre beaucoup plus global, à savoir reparler de changements climatiques, de transition énergétique, de choix de société. Je pense que c'est ça le rôle des associations, élever le cadre de réflexion, apporter du grain à moulin en tout cas. (Entretien avec un membre des Amis de la Terre, avril 2012)

Pour le mouvement écologique, la controverse sur le gaz de schiste est pourtant une opportunité de rattacher des préoccupations locales à un agenda Climat-Énergie global et de souligner l'incompatibilité de cette vision des hydrocarbures comme solution à la transition énergétique. Bien que l'on observe la constitution d'un noyau contestataire relayant cet argumentaire même après l'interdiction de la fracturation hydraulique, ce mouvement demeure relativement faible. L'argument de transition énergétique est plutôt porté au niveau national par des acteurs finalement périphériques de la mobilisation localisée dans le Sud-Est. La place du discours sur la transition énergétique demeure donc minimale dans les premiers mois, pourtant décisifs en matière de cadrage politique de la controverse. Ce qui rallie la mobilisation fulgurante de 2011, c'est l'opposition à la fracturation hydraulique et non la transition énergétique, comme le signifie cette militante : « Notre credo ce n'est pas de trouver un consensus sur l'énergie ou un débat beaucoup plus large. C'est légitime mais ce n'est pas notre débat. » (Entretien avec un membre de No Fracking France, décembre 2013) Lorsque la région parisienne (concernée par des permis de pétrole de schiste) rejoint la mobilisation en février, ce discours est déjà stable et c'est ainsi qu'il est repris par les médias puis par les différents rapports commandés sur le sujet.

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes

Dès février 2011 le gouvernement Fillon réagit sur le sujet par la voix de la ministre de l'environnement qui déclenche une mission d'information administrative, puis c'est le parlement qui fait de même en mars, mais la mobilisation sociale se propage toujours. Les parlementaires et le gouvernement ne sont pas préalablement intéressés par le sujet des hydrocarbures qui est perçu comme une activité déclinante. Face aux mobilisations, le gouvernement soutient rapidement la proposition de loi faite début avril par le député UMP, C. Jacob, d'interdire les hydrocarbures non conventionnels afin de contrecarrer les propositions socialistes. C'est la pression politique sur les députés qui accélère le processus et le poids de C. Jacob, chef de file de la majorité, achève d'enterrer le gaz de schiste aux yeux du gouvernement. C'est finalement la fracturation hydraulique – la technique et non la filière - qui est interdite en juillet 2011 et qui bloque de fait toute exploration puisque c'est la seule techniquement économiquement viable. Au niveau de la politique nationale, l'argument de la transition énergétique n'est pas non plus central, si on le retrouve dans certains rapports officiels, c'est souvent pour marquer le caractère moins carbonifère du gaz à côté du charbon et du pétrole. Les députés Gonnot et Martin de la mission d'information parlementaire (mars-juin 2011) s'interrogent sur ce développement gazier : « Les hydrocarbures redevenant une énergie abondante et bon marché évinceraient alors durablement les énergies dé-carbonées, plus coûteuses et moins performantes. » (Gonnot-Martin, 2011, p.69). Mais ils se gardent de toutes conclusions puisque la consommation d'énergies fossiles leur apparaît fatale au niveau mondial et ils suggèrent qu'un contrôle réglementaire adéquat de la part de la France en matière d'exploitation pourrait permettre la production de gaz de schiste au moins autant vertueux que le gaz conventionnel. On retrouve ce même fatalisme face au poids des énergies fossiles dans les rapports suivants et ce qui frappe c'est le peu d'espace consacré à la question (un paragraphe dans le rapport de 200 pages du CGIET-CGEDD (2012) ; 5 pages sur 168 dans celui des députés). Les débats législatifs focalisent sur la technique de fracturation hydraulique et renvoient la question de la transition énergétique à des débats *ad hoc*.

Les partisans de l'industrie partagent la position des élus sur la nécessaire place des énergies fossiles dans le mix énergétique et, surtout, ils relaient un discours sur les bienfaits du gaz naturel défini comme moins polluant que le pétrole. Les dirigeants des entreprises impliquées rencontrent d'abord directement les cabinets ministériels en février et mars 2011, puis lors des différentes audiences tenues par les trois commissions administratives et parlementaires qui travaillent en parallèle sur le sujet entre mars et juillet 2011³. Enfin, ces partisans se font surtout entendre après le vote de la Loi Jacob. Il s'agit principalement d'une poignée d'élus (dont des membres de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST)) et de centres de recherche de

³ Il faut noter sur ce point la très faible présence de représentants des opposants lors de ces consultations au regard des audiences publiques qui ont lieu au Québec. A l'inverse les représentants de l'industrie constituent entre un tiers et trois quarts des individus auditionnés.

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes type Institut Français du Pétrole et des Energies Renouvelables (IFPEN). Leur discours sur la transition énergétique est celui d'un changement incrémental par la diversification, il se veut réaliste :

Toutes les projections de l'Agence internationale de l'énergie montrent que les hydrocarbures représenteront encore au moins 50% en 2035. Actuellement c'est 60%. (...) Ce n'est pas parce qu'on développe des éoliennes ou la biomasse qu'on ne doit pas chercher des hydrocarbures. La transition énergétique est inéluctable, mais il faut que ça soit supportable pour la population. (Entretien avec un membre de l'IFPEN, août 2012)

Dans ce sens, les partisans du gaz de schiste situent précisément la transition énergétique dans le gaz naturel. Ils suivent les présupposés de l'AIE qui voit dans le gaz naturel, l'énergie du 21^e siècle (AIE, 2011). Face aux réticences, l'AIE propose des « *golden rules for golden age of gas* » (AIE, 2012). Les compagnies gazières travaillent à cette image « verte » du gaz comme « pont vers les énergies renouvelables ». Le rapatriement d'une production d'hydrocarbures sur le sol national est également mis en avant comme un avantage économique, stratégique et écologique indéniable. Les partisans mettent bien évidemment l'avantage en termes de balance commerciale et de création de richesses nationales mais sur le sujet qui nous intéresse, ils soulignent aussi le gain en termes de pollution et d'émissions de GES :

On ne peut pas se plaindre d'acheter du gaz de plus en plus cher et dire qu'on ne veut pas exploiter. On ne veut pas les inconvénients de le faire chez nous, mais on ne veut pas non plus les inconvénients de l'acheter cher chez les autres, il y a une ambiguïté. (...) Dire que le gaz sibérien ne pollue pas les tribus Neneth ou les peuples de la péninsule du Yamal, pour y avoir été, je peux vous dire que les conditions d'exploitation de ces gisements sont grotesques. Au niveau écologie terrestre, je préférerais que le gaz soit extrait chez nous de façon plus contrôlée que dans certains pays. (Entretien avec un membre de l'IFPEN, août 2012)

Au fil de la controverse, le discours évolue dans les rapports officiels produits, il ne s'agit plus de reprendre le récit de l'AIE sur le gaz comme énergie du 21^e siècle mais de démontrer que l'exploitation d'hydrocarbures nationaux de demain est une manne de financement pour les énergies renouvelables d'après-demain. Ainsi l'OPECST en 2013 souhaite « imaginer des mécanismes permettant d'utiliser d'éventuelles ressources en hydrocarbures non conventionnels pour faciliter la transition vers les énergies renouvelables. » (OPECST, 2013, p. 151). Par ces divers moyens, les partisans des hydrocarbures essayent d'introduire cette industrie comme instrument de la transition et non comme repoussoir. Leurs tentatives échouent puisque la force de l'argument du danger de la fracturation hydraulique empêche tout retour en arrière concernant le gaz de schiste et que les technologies alternatives s'avèrent immatures.

La transition énergétique demeure ainsi l'arlésienne de la controverse sur le gaz de schiste puisqu'elle n'est pas débattue dans ce cadre. Au niveau local, la production de sens et la définition

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes

des enjeux de la controverse intègre bien la transition énergétique mais principalement comme élément de contexte puisque c'est la fracturation hydraulique l'objet de la contestation principale. A l'inverse, la production de sens chez les partisans de l'industrie soutient plus directement l'argument d'une transition énergétique incrémentale dont le gaz est un élément mais sans grande portée. Au niveau national, le débat est globalement renvoyé dans un autre forum qui prend la forme de la *Loi sur la transition énergétique* débattue dès 2013 et votée en 2015. La transition énergétique est donc absente de la réponse politique à la controverse sur le gaz de schiste. Comme le montre ce tableau récapitulatif des résultats, le discours sur la transition énergétique est modérément mobilisé durant cette controverse. Il n'est pas véritablement utile à l'intéressement des acteurs et au processus de conviction politique si ce n'est de la part des partisans de l'industrie. Pour autant, les projets de gaz de schiste sont abandonnés grâce à la capacité de mobilisation et à l'absence de soutien politique. Les caractéristiques matérielles du schiste obligent l'utilisation de la fracturation hydraulique qui a été rendue inacceptable par les opposants et aucun argument n'a pu émerger pour contredire l'imposition de cette signification, en lien ou non avec la transition énergétique. Le cas du gaz de schiste est donc un échec pour ses promoteurs mais il ne constitue pas non plus une victoire pour l'argument d'une transition énergétique comme rupture avec les énergies fossiles, ou alors seulement indirectement par les effets de la Loi Jacob sur la filière des hydrocarbures de schiste.

Tableau 1 Résumé des résultats Cas 1

Transition	Rupture	Diversification	Relocalisation
Justification officielle	faible	modéré	modéré
Discours des opposants	modéré	faible	faible
Discours des partisans	faible	fort	fort

Le gaz de charbon, tentative de transition régionale

Projet : gaz de charbon
Nombre de permis : 4
Entreprises titulaires : European Gas Limited (EGL) rebaptisée Française de l'Energie (FDE)
Délivrance des permis : 2004
Zone concernée : Lorraine (et Nord-Pas-de-Calais)
Caractéristiques techniques : charbon naturellement fracturé / pas de fracturation hydraulique
Capacité de mobilisation : faible
Soutien politique au projet : modéré (épisodiquement fort)
Réponse politique : soutien relatif

Les projets d'exploration du gaz de charbon qui débutent au tournant des années 2010 pâtissent des effets de la controverse sur le gaz de schiste mais la société EGL parvient néanmoins à tirer son

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes

épingle du jeu en s'appuyant précisément sur l'argument de la transition énergétique. Le passé minier de la Lorraine rend plus familier l'industrie et le déclin économique plus pressant la création d'emplois et de richesses sur le territoire régional. Les travaux menés dans le cadre du projet « gazhouille » du CNRS (Gunzburger et al., 2017) montrent une population plutôt agnostique. On ne rencontre ni rejet systématique tel qu'en Ardèche, ni soutien spectaculaire. Le mouvement d'opposition né à la suite de celui contre le gaz de schiste demeure très faible et peu suivi, et son discours s'appuie sur un soupçon de fracturation hydraulique malgré les démentis successifs de la compagnie et des services de l'État. Ce registre narratif s'avère inefficace à mobiliser des soutiens puisqu'à la fois la fracturation hydraulique est déjà interdite, et elle n'est effectivement pas mise en œuvre par la compagnie qui développe plutôt des drains horizontaux et le pompage de l'eau souterraine pour extraire du gaz par décompression dans un charbon lorrain, particulièrement humide et naturellement fracturé. Ces aspects techniques de l'exploration facilitent l'enrôlement des élus locaux qui sont plutôt partisans du projet. L'exploration du gaz de charbon s'insère dans le « Pacte Lorraine », un programme régional de 300 millions d'euros dont l'un des axes est de créer une « vallée de l'énergie et des matériaux ». Pour le président PS du Conseil Régional « *cette ressource naturelle permettra d'accompagner la transition énergétique sur notre territoire et en France* » tandis qu'un élu UMP parle de « *double gain écologique, par un combustible à la fois local et moins polluant.* » (cités par H. Abalo, « Gaz de houille, la Lorraine au charbon », *France 3 Lorraine*, 17/07/2015). La traduction politique locale des projets, sans être totalement positive, est plus favorable à la poursuite des projets. Les caractéristiques, économiques, historiques, géologiques et énergétiques, sont mobilisées par la société exploitante pour « transformer le grisou en énergie propre à vocation stratégique ». Symboliquement⁴, on note le passage d'une industrie régionale perçue comme polluante : le charbon, à une industrie propre : le gaz.

Respectueuse de l'environnement et avantageuse en termes économiques, cette énergie domestique peut contribuer à renforcer l'indépendance énergétique de la France et de l'Europe.

Elle s'inscrit par-là pleinement dans la transition énergétique en cours.⁵

Ce discours s'illustre dans une campagne publicitaire où la Française de l'Energie montre du « gaz de houille de Lorraine » délicatement emprisonné dans un pot de confiture fermé par un couvercle en tissu traditionnel (*Le Point*, 21/03/16).

Les projets de gaz de charbon sont également soutenus avec enthousiasme au niveau national dans les différents rapports produits dont l'OPECST (2013) qui insiste sur l'importance d'en développer l'exploitation « sans attendre ». Les auteurs des rapports sur le gaz de schiste, qui ont rencontré J.

⁴ On demeure en effet dans le symbole puisque les puits de gaz de houille sont situés en bordures des zones charbonnières déjà exploitées, il ne s'agit donc pas de revitaliser un site mais plutôt d'explorer ses territoires périphériques.

⁵ <http://www.francaisedelenergie.fr/> [consulté le 15 mars 2016]

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes
Moulin, le pdg d'EGL, durant leurs auditions, prennent tous soin de distinguer le gaz de schiste du gaz de charbon, ils en spécifient les différences et notent les avantages du gaz de charbon. En revanche, aucun soutien financier national n'est encore effectif puisque le soutien étatique s'est pour le moment limité à de l'expertise administrative malgré le soutien politique d'A. Montebourg qui s'érigait en chantre de la réindustrialisation.

Non seulement le gaz de charbon est présenté comme une « énergie propre » mais un autre aspect de la transition énergétique s'affirme, celui d'une transition en termes spatiaux. Déjà présent dans le cas du gaz de schiste, pour un certain nombre d'acteurs, la transition énergétique intègre un rapatriement des capacités de production d'énergie sur le territoire national. L'indépendance énergétique est mise en avant comme une obligation stratégique mais aussi comme un moyen de lutter contre les changements climatiques puisqu'en accueillant des sites de production, on peut mieux contrôler les émissions polluantes selon des normes plus strictes. La proximité des sites de production et des lieux de consommation est qualifiée d'avantageuse en termes d'émissions de gaz à effet de serre puisque les fuites durant le transport sont minimisées. « Notre projet s'inscrit pleinement dans la transition énergétique, avec le remplacement du gaz importé par une énergie locale qui va bénéficier à l'ensemble de la région. » déclare J. Moulin dans le *Républicain Lorrain* (cité par Mittelberger, 2015). Ce faisant, ce discours participe à déconstruire le récit opposé de rupture énergétique puisque la transition énergétique apparaît dans toutes ses nuances. Il ne s'agit plus de passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables mais de construire un mix énergétique tournant autour de ressources les plus nationales possible, le tout justifié par le haut degré de normes environnementales. C'est la traduction de la transition énergétique comme relocalisation la plus aboutie des quatre cas étudiés.

Enfin, le discours de relocalisation est difficilement contredit politiquement malgré les contradictions apparentes entre une gestion libérale du marché du gaz européen et des avantages locaux particuliers en termes de tarif gazier. En effet, force est de constater un désaccord et un flou argumentaire entre les soutiens politiques du gaz de charbon et les soutiens économiques de l'industrie. On observe un discours protectionniste et dirigiste de la part des élus qui insistent sur le « gaz lorrain », sur la place qui devrait lui être faite dans le marché local du gaz et sur le tarif préférentiel qui pourrait se mettre en place – discours en adéquation avec celui de la transition par relocalisation. A l'inverse, c'est un discours libéral qui domine chez la *Française de l'énergie* même si la compagnie joue sur l'ambiguïté avec la carte de l'entreprise française (le changement de nom est symptomatique), de l'ancrage local et de la création d'emploi (alors qu'il s'agit d'une compagnie *junior* dont la stratégie classique est d'explorer et de revendre ses permis à des compagnies d'exploitation, les *majors*, une fois la ressource prouvée). La compagnie rejette

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes toutefois tout tarif préférentiel et prévient qu'elle n'aura aucun intérêt à vendre à un prix inférieur au marché européen.

On voit donc que les partisans du gaz de charbon parviennent à imposer un discours s'appuyant sur la transition énergétique et économique pour défendre leur projet. Les caractéristiques de la ressource permette aux partisans d'insister sur l'absence de fracturation hydraulique qui constitue un argument décisif après la controverse sur le gaz de schiste tandis que la localisation de la ressource permet d'enrôler les industries régionales et les nostalgiques des mines de charbon. Contrairement au gaz de schiste, il n'existe ni verrou légal, ni mobilisation significative contre le développement gazier lorrain. La transition énergétique comme rupture envers les énergies fossiles disparaît dans le cas lorrain puisque c'est un discours sur la transition énergétique comme modification incrémentale qui s'impose : à la fois comme transition vers le gaz naturel et comme relocalisation de la production d'énergie. Localement, la transition énergétique sert donc ici de justification à un projet d'hydrocarbures non conventionnels.

Tableau 2 Résumé des résultats Cas 2

Transition	Rupture	Diversification	Relocalisation
Justification officielle	faible	fort	fort
Discours des opposants	modéré	faible	faible
Discours des partisans	faible	fort	fort

Gaz et pétrole de schiste au Québec : la transition inversée

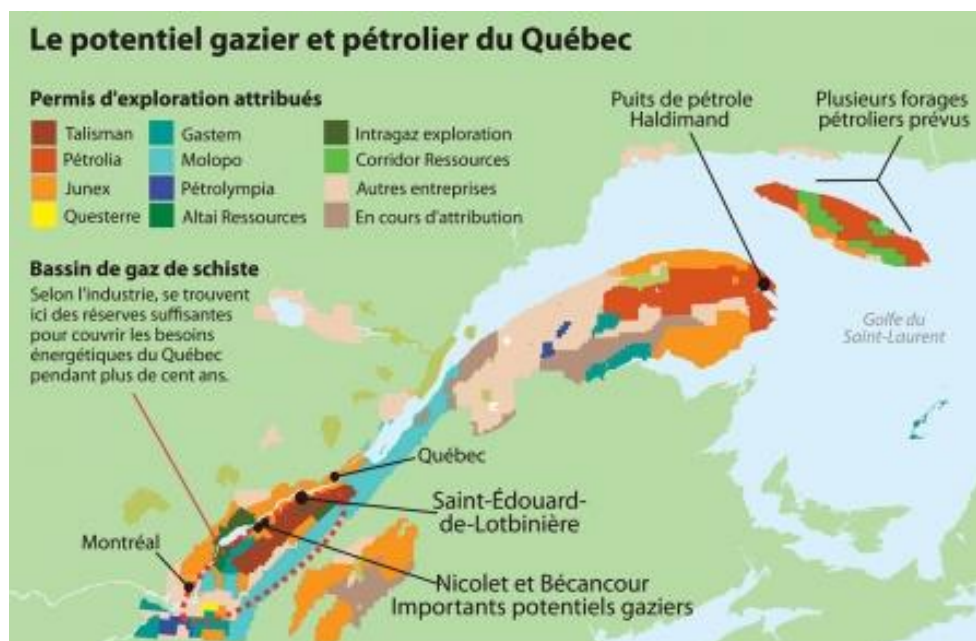


Figure 2: carte des permis d'exploration d'hydrocarbures en 2011 (Mondialisation.ca⁶ adapté de BAPE, 2011, p.41)

L'inacceptabilité sociale du gaz de schiste

Projet : gaz de schiste

⁶ En ligne : <http://www.mondialisation.ca/quebec-du-gaz-dans-ton-sirop/5328319> [consulté le 8 juin 2015]

Nombre de permis : 121 (en 2010)
Entreprises titulaires : 26 sociétés
Délivrance des permis : 2004-2008
Zone concernée : Basses-Terres du Saint-Laurent
Caractéristiques techniques : absence de raffinage
Capacité de mobilisation : élevée
Soutien politique au projet : fort puis modéré
Réponse politique : moratoire de fait

La controverse sur le gaz de schiste au Québec se déploie en contraste de la description qui vient d'être faite du cas français puisqu'elle s'insère dans un débat sur les orientations énergétiques. En 2008, une compagnie prouve que le gaz de schiste peut être extrait. Une trentaine de puits sont ainsi forés dont la moitié est fracturée hydrauliquement. La controverse peine à être mise à l'agenda en 2010 par un réseau grandissant de comités de vigilance et d'associations environnementales structuré sur la base de la constitution de ressources informationnelles et militantes (Fortin et Fournis, 2015 ; Chailleux, 2015). Le mouvement contre le gaz de schiste devient l'un des plus importants dans la province depuis le début des années 2000 puisqu'il s'étend de Montréal jusque dans le Bas-Saint-Laurent et regroupe des dizaines de comités regroupés dans un réseau provincial. L'industrie fait finalement l'objet de longues consultations entre 2010 et 2014 et d'une évaluation environnementale stratégique qui conduisent à son abandon en 2014 principalement à cause du rejet territorial de l'industrie et de la chute des prix alors que la fracturation hydraulique demeure secondaire. Contrairement à la France où la controverse est technologique, au Québec, la controverse est plus globale ce qui laisse plus de place à l'argument de transition énergétique.

Initialement, le discours sur la transition énergétique n'est pas central dans l'argumentaire des opposants. Lorsque l'on regarde les mémoires déposés au BAPE de 2010, la première préoccupation est la gouvernance de la filière et non l'environnement, et parmi les préoccupations environnementales (2/3 des 201 mémoires d'opposants), la hausse des émissions de gaz à effet de serre n'est crainte que par 28,5% des participants (Fortin et Fournis, 2013, p.77). Comme en France, ce sont les questions relatives à l'eau qui tiennent le haut du pavé. Pourtant, la dynamique d'ouverture de la controverse et surtout la multiplication des projets relatifs aux hydrocarbures vont participer à rendre centrale la question des émissions de CO₂ et celle des orientations énergétiques. Il s'agit, au fil du temps, non plus de lutter contre l'implantation de projets localisés de gaz de schiste mais contre toute une filière hydrocarbures : pétrole conventionnel de Gaspésie, pétrole de schiste d'Anticosti, port pétrolier de Cacouna, oléoduc Energie Est, transport du pétrole par bateau et par train, etc. La province est notamment frappée par un tragique accident de train pétrolier en juillet 2013 qui rase le centre-ville de Lac Mégantic. L'ampleur des projets facilite la montée en

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes
généralité des opposants dont le mouvement se renomme Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec (RVHQ) en 2013 afin de signifier que ce n'est plus seulement le gaz de schiste le problème. Le développement des hydrocarbures est perçu comme un non-sens pour une province produisant de l'hydraulité. Pour les opposants, le développement gazier ou pétrolier est une régression énergétique. Il s'agit donc de faire avancer les revendications sur deux fronts : obtenir le retrait des projets hydrocarbures et transformer les orientations énergétiques provinciales.

La première est un succès relatif puisque suite aux deux BAPE de 2010 et 2014 et à l'EES, le gouvernement libéral retire son soutien aux projets de gaz de schiste et valide un moratoire de fait. Deux arguments emportent l'attention politique et médiatique en 2014 : l'absence d'acceptabilité sociale dans les territoires concernés et de rentabilité économique depuis que le prix du gaz a été divisé par 4. « *Je crois de toute façon qu'il n'y a pas grand intérêt à développer cette ressource, uniquement sur le plan économique et financier. De toute façon, l'acceptabilité sociale n'est pas là* » déclare le Premier Ministre à Radio Canada le 16 décembre 2014. Un argument majeur de l'EES (2014) est pourtant de souligner que l'industrie du gaz de schiste générerait des émissions de CO₂ comptant pour 25% des émissions totales de la province. Mais cet argument est faiblement repris par les élus nationaux pour qui l'exploitation des ressources naturelles demeure un axe central de l'économie de la province. En effet, le Parti Libéral comme le Parti Québécois sont mal à l'aise avec ces projets d'hydrocarbures. Si ce dernier s'allie avec les opposants au gaz de schiste en 2010 c'est surtout un positionnement politique et non idéologique. Enfin, il est intéressant de noter que la fracturation hydraulique n'est pas centrale dans la controverse québécoise puisque la technique est finalement encadrée en 2014 lors de réforme du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*. La fracturation est contrainte dans les zones habitées mais relativement aisées d'utilisation ailleurs, notamment à Anticosti.

Le second axe de revendication s'exprime dans un autre forum, celui des débats sur les orientations énergétiques. Contrairement au cas français, au Québec, des liens sont tissés entre le débat sur le gaz de schiste et celui sur la transition énergétique. Le programme provincial décennal sur l'énergie arrive à terme en 2015, et les gouvernements successifs tentent d'ouvrir des espaces de débats sur les futures orientations énergétiques. Dès 2011, les forums régionaux sur l'énergie prennent une position en faveur de la sortie du pétrole. En 2014, le rapport Lanoue-Mousseau rejette en bloc les projets pétro-gaziers et se tourne vers les renouvelables. Les opposants du RVHQ ont largement investi ce forum pour faire valoir leur discours. Pourtant, il est mis de côté après les élections d'avril 2014 et les libéraux revenus au pouvoir relancent un nouveau processus. Les orientations énergétiques publiées en avril 2016 visent une transition énergétique vers une moins grande dépendance aux énergies carbonées mais elles ouvrent aussi la voie à la production locale d'hydrocarbures qualifiée de moins polluante et soumise à un plafonnement des émissions de GES

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes par l'EES sur les hydrocarbures (2016). Un mouvement, Élan Global, naît en 2015 pour militer pour la fin des énergies fossiles mais il devient difficile pour les militants anti gaz de schiste, anti-hydrocarbures et pro-rupture énergétique de participer à tous les forums mis en place sur ces questions (plus d'une douzaine depuis 2010). La *Loi sur les hydrocarbures* votées en 2016 anéantit partiellement leurs efforts en ouvrant le territoire aux pétrolières malgré certaines restrictions en termes de marché du carbone.

Face à eux, les opposants sont confrontés à une coalition mieux structurée qu'en France de partisans des hydrocarbures mais ils parviennent à contredire leur discours. Sur la transition énergétique, la communication politique est d'abord maladroite puisque la ministre des ressources naturelles soutient durant les audiences du BAPE de 2010 que les puits de vache émettent plus de méthane que les puits de gaz de schiste. Peu après, des inspections montrent que les deux tiers des puits du Québec fuient et que les compagnies ont beaucoup de mal à stopper ces fuites. La question des fuites fugitives de méthane est importante dans les conclusions de l'EES (2014) faisant écho à la controverse scientifique sur le sujet aux États-Unis. Le méthane étant un GES 25 fois plus puissant que le CO₂. La mobilisation de l'argument de transition énergétique n'est pas centrale pour les partisans mais on la retrouve dans le discours de L. Bouchard, le président de l'Association des Pétrolières et Gazières du Québec en 2011, qui vante le gaz de schiste comme un élément de l'identité nationale et en fait un élément structurant comme la construction des barrages hydroélectriques dans les années 60. En rapatriant la production de gaz au Québec (alors que le gaz consommé au Québec est produit dans l'ouest canadien), on améliore l'indépendance énergétique et on réduit la péréquation interprovinciale. Ici aussi le caractère « propre » du gaz québécois est mobilisé puisqu'il ne nécessiterait pas de traitement avant d'être distribué (contrairement à d'autres sources de gaz). Un géologue de Ressources Canada contredit en effet les études sur les fuites fugitives de méthane (Howarth et al., 2011) et soutient à la presse en septembre 2010 : « Le gaz naturel contient généralement du gaz carbonique, qui doit être séparé avant l'injection dans le gazoduc. Il est libéré dans l'atmosphère. Mais le gaz extrait du shale d'Utica, au Québec, en contient si peu qu'il n'a même pas besoin d'être purifié. » (O'Connor cité par Côté, « Le gaz québécois est très propre, affirme un spécialiste », *La Presse*, 10/09/10) Mais cette transition ne rencontre pas de succès puisque les éléments pour favoriser une transition vers le gaz sont faibles : les grands consommateurs de gaz au Québec sont les industriels de l'aluminium de la Côte-Nord non raccordés au gazoduc de la vallée du Saint-Laurent ; le Québec produit un surplus d'électricité hydraulique et Hydro-Québec paye déjà des pénalités à *Transcanada Energy* pour qu'elle ne produise pas d'électricité avec sa centrale à combustion.

Le BAPE participe donc à ouvrir la controverse du gaz de schiste, mais les débats parallèles sur les orientations énergétiques sont finalement peu efficaces à influencer sur la position du gouvernement

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes libéral qui supporte une diversification énergétique par les hydrocarbures malgré les recommandations du BAPE. Ce qui est alors frappant dans ce cas, c’est la contradiction des choix des libéraux en matière de transition énergétique qui soutiennent en même temps une réduction des émissions de GES (notamment à la COP21) tout en supportant l’industrie des hydrocarbures à travers des réformes règlementaires et législatives. Comme dans le cas français, la capacité de mobilisation est importante mais les opposants font face à un soutien politique tout aussi fort aux projets d’hydrocarbures. Si le gaz de schiste est finalement abandonné c’est principalement pour des raisons économiques et sociales et non pour sa contradiction avec la transition énergétique.

Tableau 3 Résumé des résultats Cas 3

Transition	Rupture	Diversification	Relocalisation
Justification officielle	Modéré (BAPE)	Fort (Gouvernement)	Modéré
Discours des opposants	Fort	Faible	Faible
Discours des partisans	Faible	Modéré	Modéré

Le pétrole de schiste, loin des yeux, loin du cœur ?

<p>Le projet : pétrole de schiste</p> <p>Nombre de permis : environ 40</p> <p>Entreprises titulaires : Pérolia, Junex, Corridor Ressources</p> <p>Délivrance des permis : 2008</p> <p>Zone concernée : île d’Anticosti</p> <p>Caractéristiques techniques : recours à la fracturation hydraulique</p> <p>Capacité de mobilisation : faible</p> <p>Soutien politique au projet : fort puis modéré</p> <p>Réponse politique : soutien relatif</p>

Cette dernière étude de cas permet de mettre en avant la dynamique de relocalisation géographique de la production d’hydrocarbures et de souligner sa contradiction avec la transition énergétique définie comme un processus de « décarbonation » de l’énergie. Les permis de pétrole de schiste sont répartis sur l’île d’Anticosti, un joyau forestier du Golfe du Saint-Laurent, connu pour sa chasse touristique et seulement peuplée de 200 habitants. Le dossier du pétrole de schiste émerge en 2013 lorsque le gouvernement minoritaire du Parti Québécois (PQ) (septembre 2012-avril 2014) commence à soutenir les projets exploratoires sur l’île. Le PQ s’était allié aux opposants au gaz de schiste depuis la fin 2010 et avait promis un moratoire une fois élu. Pourtant, arrivé au pouvoir, le parti ne parvient pas à faire voter ce moratoire et il met en avant une dichotomie entre gaz et pétrole, comme l’exprime la Première Ministre, P. Marois :

J’ai toujours dit que nous allions exploiter le pétrole du Québec si on en trouvait. Je n’ai pas changé d’avis, même si ça déplaît à certains. (...) [Sur le gaz de schiste] Il y a une

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes

question d'acceptabilité sociale. Le gaz de schiste se trouve le long du Saint-Laurent, dans des régions habitées. Dans le cas du pétrole, il y a trois régions potentielles. En Gaspésie, où certains puits sont plus près des villes, il faut s'assurer, par des études, que la distance avec les sources d'eau potable est suffisante. Il faudra le préciser dans la future loi. À Anticosti, c'est davantage une question de faune et de flore, notamment de chevreuils. Ça pose pas mal moins de contraintes.⁷

Le gouvernement engage même un financement public de l'exploration à travers un partenariat public-privé avec Pétrolia et Corridor Resources. La population insulaire est partagée sur ces projets puisque l'île connaît un déclin économique (activités forestières) et démographique, les projets pétroliers sont perçus initialement par certains, dont des élus locaux, comme une opportunité de renouveau (les élections municipales de 2015 portent pourtant un opposant à la mairie). L'exploration de l'île débutée en 2011 connaît un nouveau souffle en 2013 et la réforme votée en 2014 par les libéraux sur le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* favorise l'utilisation de la fracturation hydraulique (des tests ont lieu en 2015 et 2016) pour ce genre de milieux peu peuplés. Les caractéristiques locales sont d'abord des adjuvants des projets pétroliers : zones inhabitées, populations locales plutôt favorables et prix du pétrole élevé. Le discours sur la transition énergétique disparaît de toute justification de ces projets qui s'affirment pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire une opportunité économique.

Ce n'est pas tant la population locale qui va s'opposer à ce projet qu'une partie du mouvement d'opposition au gaz de schiste qui a fait évoluer ses revendications depuis 2010 :

On s'est rendu compte assez rapidement, que lorsqu'il était question du pétrole avec le PQ, ça ne suivait pas. Il y a comme une césure très importante, que ça soit par madame Ouellet, que ça soit par n'importe qui, c'est « le pétrole, on n'est pas contre », ou bien « c'est sécuritaire ». (...) On a progressé depuis nos demandes originales. (Entretien avec un membre du RVHQ, avril 2013)

L'opposition a initialement plus de mal à mobiliser sur le sujet à cause de l'éloignement relatif de l'île et la campagne militante ressemble plus à un mouvement porté par des associations provinciales qu'au mouvement local rencontré sur le gaz de schiste. Les opposants parviennent néanmoins à faire reconnaître le non-sens relatif à l'exploitation d'Anticosti, notamment à travers le documentaire de D. Champagne, *Anticosti : la chasse au pétrole extrême* sorti en 2014, mais surtout à travers le travail d'expertise d'un géologue à la retraite qui démontre le coût écologique de l'opération dont le discours est repris dans le rapport Lanoue-Mousseau (2014). Plus encore, une EES (2016) est mise en œuvre pour Anticosti et les résultats publiés montrent un grave problème de rentabilité du projet avec un baril à moins de 50\$. Les caractéristiques locales se retournent contre le projet pétrolier puisque l'isolement de l'île rend très coûteux les infrastructures d'exportation du

⁷ Alec Castonguay, « Pauline Marois : « Nous allons exploiter le pétrole du Québec » », *L'actualité*, 23 mars 2013.

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes

pétrole (plus d'une dizaine de milliards de dollars d'investissement en oléoducs et port pétrolier) et sa situation géographique en fait un point noir en cas d'accident de déversement de pétrole (récifs, courants). Le torchage du méthane associé à la production pétrolière est aussi un problème en matière de calcul des gaz à effet de serre québécois puisque l'isolement de l'île associé au faible prix du gaz rend impossible la commercialisation du gaz. Le financement de la transition par l'exploitation du pétrole n'est pas crédible puisqu'Anticosti ne rapporterait des redevances au Québec qu'au bout de 50 ans compte tenu des investissements initiaux nécessaires. Ainsi, tout comme le gaz de schiste avait été décrédibilisé en partie à cause de la chute du prix du gaz, le pétrole de schiste est décrédibilisé avec la chute du baril de pétrole. Le récent virage des libéraux au sujet d'Anticosti lors de la COP21 doit être lu à la lumière de ce problème de rentabilité. Bien que le Premier Ministre Couillard déclare que « l'avenir du Québec ne repose pas sur les hydrocarbures » et se montre critique envers le projet d'Anticosti, cette justification de rejet des énergies fossiles lors d'une conférence sur le climat ne prend son sens que mise dans le contexte du coût annoncé de l'exploitation d'Anticosti. En effet, depuis fin 2015, le gouvernement Couillard s'est désolidarisé de ce projet dont les études montraient toutes les limites. Il continue néanmoins de soutenir les projets pétro-gaziers de Gaspésie et il a fait voter en 2016 une Loi sur les Hydrocarbures afin d'encadrer la filière.

La production de sens au niveau des acteurs locaux est d'abord ambiguë puisque l'opportunité économique demeure très présente dans leur récit mais le travail des opposants au niveau national est efficace puisqu'ils parviennent à faire reconnaître les nombreux risques de ce projet, et notamment le décalage complet avec la définition d'une transition énergétique vers les énergies renouvelables. Le discours sur la diversification et la relocalisation est plus délicat à manier en raison de la matérialité du pétrole qui offre peu de prise à une transition qui vise précisément à réduire la dépendance envers le pétrole. Pourtant, le projet bénéficie initialement d'un fort soutien politique qui contraste avec la faible capacité de mobilisation, ce qui permet au projet de perdurer jusqu'en 2017 malgré le retrait du soutien politique à la suite de l'ÉES de 2016.

Tableau 4 Résumé des résultats Cas 4

Transition	Rupture	Diversification	Relocalisation
Justification officielle	Modéré	Modéré	Modéré
Discours des opposants	Fort	Faible	Faible
Discours des partisans	Faible	Faible	Modéré

Le territoire, lieu de concrétisation de la transition énergétique : au-delà des discours

Tableau 5 Résumé des discours dominants sur la transition énergétique

Transition	Rupture	Diversification	Relocalisation	Capacité de mobilisation	Soutien politique	Caractéristiques techniques
Gaz de schiste	Faible	Faible	Faible	Forte	Faible	Fracturation

France						hydraulique
Gaz de charbon France	Faible	Modéré	Fort	Faible	Modéré	Absence de fracturation
Gaz de schiste Québec	Faible	Modéré	Faible	Forte	Modéré	Gaz « propre »
Pétrole de schiste Québec	Modéré	Modéré	Modéré	Faible à modérée	Fort à modéré	Coûts du non conventionnel

La comparaison de quatre cas de projets d’exploration d’hydrocarbures non conventionnels appelle à quatre conclusions regardant l’utilisation de l’argument de transition énergétique. Premièrement, la généralisation de l’argument de la transition par la relocalisation géographique de la production montre un élargissement du spectre de définition de ce que signifie la transition énergétique. Cet usage narratif de la transition énergétique est relativement nouveau et correspond à cette « nouvelle géographie de l’extractivisme » (Svampa, 2016) puisqu’en étendant la surface potentielle d’exploitation, les hydrocarbures non conventionnels ouvrent de nouvelles opportunités. Cette extension trouve un écho narratif dans l’argument de relocalisation qui défend les projets au nom d’un cadre réglementaire plus strict au Québec ou en France par rapport aux pays producteurs traditionnels et d’une plus grande proximité entre producteurs et consommateurs. Toutefois, il s’agit d’un usage instrumental qui risque de retarder une prise en charge globale des réductions de GES puisqu’ici ou ailleurs, les scénarios climatiques soulignent le danger d’exploiter plus du tiers des ressources en hydrocarbures déjà découvertes. Cet argument peut être rapproché des récits défendant la place du nucléaire dans la transition énergétique (Edberg, Tarasova, 2016) ou encore des controverses sur celle des biocarburants (Kivimaa, Mickwitz, 2011). Ces exemples illustrent les dangers des solutions techniques à la transition énergétique et pointent le risque de l’absence d’une gestion collective des ressources fossiles (comme l’échec de la conservation de la zone Yasuni en Equateur le montre : Martin, 2011).

Deuxièmement, la puissance de conviction et de définition de la transition énergétique est dépendante de la capacité de mobilisation des territoires concernés par les projets et du soutien politique. Cette capacité est importante dans les deux cas de gaz de schiste : les territoires ont déjà connu des mobilisations (le Larzac, les OGM, le nucléaire dans le Sud-Est français, la centrale de Suroit, le port méthanier de Rabaska dans la vallée du Saint-Laurent). Elle est moindre dans les deux autres cas en partie à cause de la faible population (Anticosti), du déclin économique et de la précarité associée (Anticosti et Lorraine), et d’un territoire déjà marqué par l’industrie (Lorraine). Toutefois, dans les deux cas où elle est forte, elle n’engage pas automatiquement vers une visibilité de l’argument de transition « bas carbone » puisqu’en France, il est absent, et au Québec, il est secondaire. En revanche, dans les deux cas où la capacité de mobilisation est plus faible, c’est l’argument de la transition porté par les partisans de la filière qui devient visible, et notamment

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes
celui de la transition par la relocalisation qui est important dans le cas lorrain et anticostien. Ensuite, lorsqu'un projet va de l'avant, c'est à la fois parce qu'il a des soutiens politiques locaux et que son discours entre en résonance avec l'échelon national comme nous l'illustre le cas lorrain, mais aussi l'appui des libéraux québécois. Les autres cas montrent un rejet plus ou moins massif des populations locales, élus compris. Le cas du gaz de schiste français illustre la célérité de l'interdiction lorsqu'aucun soutien politique n'est apporté à la filière, tandis que la résistance du gaz de schiste québécois s'explique par le soutien des libéraux au pouvoir. Si le discours des promoteurs peut être entendu par les élus nationaux (notamment au Québec), le pouvoir de nuisance de la mobilisation surpasse l'intérêt potentiel d'une industrie qui se voit lourdement critiquée par des études successives lorsqu'elles sont engagées, rendant une justification politique plus difficile. Le seul projet encore viable aujourd'hui demeure le gaz de houille lorrain qui n'a pas été critiqué lourdement ni par les lorrains, ni par leurs élus, ni par les expertises conduites. Sa traduction comme ingrédient de la transition résiste à la critique, tandis que les autres cas ont montré leurs fragilités argumentaires – ainsi que leur volatilité économique.

Troisièmement, la matérialité des ressources et des techniques donne plus ou moins prise à certains acteurs pour développer un discours sur la transition énergétique. Le cadrage sur la fracturation hydraulique en France a anéanti la filière naissante du gaz et pétrole de schiste tandis qu'il a permis à celle du gaz de houille de poursuivre l'exploration en se distinguant sémantiquement. La même absence de ce cadrage technologique au Québec a autorisé une focalisation sur l'acceptabilité sociale d'une part, et sur les orientations énergétiques d'autre part. Tout en utilisant les propriétés locales du gaz, la filière du gaz de schiste québécois a également échoué en 2011, mais celle du pétrole de schiste a continué jusqu'en 2017 avant de voir les coûts économiques liés à ses caractéristiques non conventionnelles anéantir son développement. Ici encore, la matérialité de la ressource et des techniques employées a favorisé l'exploration du gaz lorrain qui a pu s'appuyer sur l'absence de recours à la fracturation hydraulique pour établir son image de gaz propre et local. Au Québec, les caractéristiques matérielles du gaz et du pétrole de schiste pèsent indirectement sur leur développement à travers les coûts et les risques supplémentaires qu'elles engendrent qui viennent réduire leur rentabilité et accroître le rejet des populations.

Quatrièmement, il semble que l'utilisation de la transition-rupture ait une vertu rhétorique plus faible (malgré une utilisation forte par les militants au Québec) après cette révolution des hydrocarbures non conventionnels entreprise depuis 2005 et que sa capacité d'influence soit réduite comme les cas présentés ici l'ont illustré. Cette révolution dilue la définition de la transition. Elle prend un sens plus restreint de passage volontaire d'un état à un autre sans objectif clair. Si la transition reste désirée, elle est envisagée comme forme d'adaptation au changement désormais naturalisé (Larrère et Larrère, 2016). Soutenir la transition énergétique signifie alors s'adapter aux

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes

fluctuations des marchés des matières premières et de l'énergie sans s'engager pleinement dans la lutte aux changements climatiques à travers la réduction de l'utilisation des énergies fossiles. La transition énergétique et les différents discours qui s'y rattachent sont ainsi tenaillés par différentes ambiguïtés. D'un côté, comme le montre par exemple Deshaies (2014), le développement des énergies renouvelables n'a encore permis de répondre ni aux difficultés de l'intermittence ni à celles de l'éloignement géographique entre zones de production et de consommation. D'un autre côté, comme le présente Cacciari (2014), de la perspective locale, la transition énergétique intègre un enchevêtrement de dynamiques économiques et sociales notamment dans le cas de territoires en reconversion, comme nous l'a montré ici le cas lorrain et dans une moindre mesure celui d'Anticosti. Le flou définitionnel qui accompagne les différentes versions de la transition énergétique se nourrit de ces ambiguïtés qui restent souvent traitées de manière disjointe. Le cloisonnement du traitement politique de ces questions a montré comment sur la plupart des cas analysés, les décideurs tentaient de séparer les choix énergétiques des décisions plus locales d'implantation des projets d'hydrocarbures. Ainsi, ces controverses sur les hydrocarbures participent à affaiblir la définition forte de la transition mais elles peuvent aussi contribuer à mettre en lumière les ambiguïtés d'un traitement cloisonné de ces questions climat-énergie.

Bibliographie

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, *Le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec*, Gouvernement du Québec, 2011.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*, Québec, Gouvernement du Québec, 2014.

CACCIARI, J., "L'impératif de « transition énergétique » comme double peine pour un territoire de la production énergétique soumis à reconversion", *Vertigo*, 14 (3), 2014.

CHAILLEUX, S., « Construction du secteur des hydrocarbures au Québec : entre inertie politique et adaptations instrumentales », *Vertigo*, à paraître.

CHAILLEUX, S., « De la revendication locale à la mise en cause globale : trajectoire du mouvement d'opposition au gaz de schiste au Québec », *Recherches sociographiques*, vol.56, n°2-3, 2015, p.325-351.

CHATEAURAYNAUD, F. et DEBAZ, J., « L'affaire des gaz de schiste. Anatomie d'une mobilisation fulgurante », 2011, [En ligne : <http://socioargu.hypotheses.org/3262>].

CHATEAURAYNAUD, F. et DEBAZ, J., « Scénariser les possibles énergétiques. Les gaz de schiste dans la matrice des futurs », *Mouvements*, vol. 75 / 3, 2013, p. 53-69.

COMITÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE, *Evaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste*, Gouvernement du Québec, 2014.

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes
COMITÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE, *Rapport propre à l'île d'Anticosti*, Gouvernement du Québec, 2016

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES TECHNOLOGIES, CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, *Les hydrocarbures de roche-mère en France*, République française, 2012.

CURRAN, G., "Contested energy futures: Shaping renewable energy narratives in Australia", *Global Environmental Change*, 22 (1), 2012, p.236-244

DESHAIES, M., "Ambiguïtés et limites de la transition énergétique en Allemagne", *Vertigo*, 14 (3), 2014.

EDBERG, K., TARASOVA, E., "Phasing out or phasing in: Framing the role of nuclear power in the Swedish energy transition", *Energy Research and Social Science*, 13, 2016, p.170-179

EVARD, A., *Contre vents et marées. Politiques des énergies renouvelables en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

FISCHER, F., FORESTER, J., *The argumentative turn in policy analysis and planning*, Duke University Press, 1993

FORTIN, M.-J. et FOURNIS, Y., *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial: l'industrie du gaz de schiste au Québec*, Université du Québec à Rimouski, 2013.

FORTIN, M.-J. et FOURNIS, Y., « Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22 / 3, 2014, p. 231-239.

FORTIN, M.-J. et FOURNIS, Y., « Une participation conflictuelle : la trajectoire territoriale des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec », *Participations*, n°13, 2015, p.119-144.

GONNOT, F.-M., MARTIN P., « Les gaz et huile de schiste », Paris, Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, 2011.

GUNZBURGER, Y. et al., *Livre vert sur le gaz de charbon*, Éditions Alpha du CNRS, 2017

HOWARTH, R. W., SANTORO, R. et INGRAFFEA, A., « Methane and the greenhouse-gas footprint of natural gas from shale formations: A letter », *Climatic Change*, vol. 106 / 4, juin 2011, p. 679-690.

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *Golden age of gas*, Organisation de coopération et de développement économique, 2011.

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *Golden rules for a golden age of gas*, Organisation de coopération et de développement économique, 2012.

KIVIMAA, P., MICKWITZ, P., "Public policy as a part of transforming energy systems: framing bioenergy in Finnish energy policy", *Journal of Cleaner Energy*, 19 (16), 2011, p.1812-1821

LARRERE, C., LARRERE, R., " Les transitions écologiques à Cerisy", *Nature Sciences et Sociétés*, 24 (3), 2016

Pre print – Se référer à Baggioni et al, Repenser la transition énergétique, Presses Universitaires de Rennes

LANOUE, R., MOUSSEAU, N., Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Maîtriser notre avenir énergétique: pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous, 2014. [En ligne : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2334539>].

MARTIN, P., "Global Governance from the Amazon: Leaving Oil Underground in Yasuní National Park, Ecuador", *Global Environmental Politics*, 11 (4), 2011, p.22-42

MITCHELL, Timothy, *Carbon democracy*, New-York, Verso, 2013 (2011)

NADAI, A., LABUSSIÈRE, O., "Wind power planning in France (Aveyron) : from State regulation to local experimentation", *Land Use Policy*, 26, 3, 2009, pp 744-754.

OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES, *Les techniques alternatives à la fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels*, Paris, Assemblée nationale et Sénat, 2013.

POUPEAU, F.M., "Central-Local Relations in French Energy Policy-Making: Towards a New Pattern of Territorial Governance", *Environmental Policy and Governance*, vol.24/3, 2014, pp.155-168.

RABE, B., BORRICK, C., "Conventional Politics for Unconventional Drilling? Lessons from Pennsylvania's Early Move into Fracking Policy Development", *Review of policy research*, n°3, 2013, p.321-340

SAVARD, S., "Quand l'histoire donne sens aux représentations symboliques : l'Hydro-Québec, Manic-5 et la société québécoise", *Recherches sociographiques*, vol.50/1, 2009

SVAMPA, M., "Reconfiguration du clivage Nord-Sud et géographie de l'extraction", *Alternatives Sud*, vol.23, 2016

TERRAL, P.-M., « La fronde contre le gaz de schiste : essai d'histoire immédiate d'une mobilisation éclair (2010-2011) », *Ecologie & politique*, vol. 45 / 2, 2012, p. 185.

TOPCU, S., *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Paris, Seuil, 2013

WEIBLE, C., HEIKKILA, T., INGOLD, K., FISCHER, M., *Policy Debates on Hydraulic Fracturing: Comparing Coalition Politics in North America and Europe*, Palgrave Macmillan, New-York, 2016

ZITTOUN, P., *La fabrique politique des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013